

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.
1915/12/10.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Emilienne Bompard, Agnès Borgo, Lucienne Bréval, Brunlet, Caponsacchi, Lise Charny, Chenal, Noëla Cousin, Croiza, Demougeot, Julia Hostater, Ketty Lapeyrette, Lebreton, Hélène Léon, Catherine Mastio, Alice Raveau, Blanche Selva, Suzanne Thévenet, Vallin-Pardo; MM. André Allard, Rhené Baton, Jules Boucherit, Delmas, Gabriel Fauré, Eug. Gigout, Léon Laffitte, Paty, Vierne, sans oublier les chœurs de la Manécanterie des petits chanteurs de la Croix de Bois qui eux aussi apportèrent leur concours à l'une de ces manifestations.

NOS ÉDITEURS

M. Paul de Choudens

L'éditeur de *Faust*, *Carmen*, du *Chemineau*, de *Marouf* et de tant d'œuvres théâtrales, a publié depuis août 1914 : *Marouf*, *Savetier du Caire*, de M. Henri Rabaud, matériel d'orchestre ; les *Cadeaux de Noël*, conte héroïque en un acte de M. Xavier Leroux, livret de M. Emile Fabre ; *Le Tambour*, poème lyrique de M. Saint-Georges de Bouhélier, mis en musique par M. Alfred Bruneau ; *Résurrection*, poème de M. de Choudens, musique de M. Alfred Bruneau ; *La Cocarde de Mimi Pinson*, opérette en 3 actes de M. Henry Gobblin, livret de MM. Maurice Ordonneau et Gally ; un recueil de 16 chants patriotiques de M. Xavier Leroux ; *La Victoire est à nous* de M. Leoncavallo et de nombreuses mélodies de MM. Le Borne, Ch. Lecocq, Narici, Fontaine, etc..

Nous avons demandé à M. de Choudens son avis sur l'avenir du Théâtre lyrique français.

— Je n'en sais véritablement rien, nous a-t-il répondu, cette guerre a tout bouleversé et pour le moment nous sommes en pleines ténèbres. Ce qu'il importe, c'est que nos compositeurs travaillent, qu'ils fassent abnégation complète des influences étrangères qui les ont si longtemps séduits et... qu'ils restent français d'esprit, c'est à-dire, qu'ils s'expriment clairement, sans longueurs d'aucune sorte, que leurs œuvres soient souples, légères, sensibles et robustes et qu'ils n'en excluent pas cette saine et franche gaieté qui caractérise notre race, en un mot qu'ils mettent du soleil, de cet admirable soleil de France dans leurs œuvres. Alors, nous les suivrons, nous les éditerons et nous ferons tout pour les aider.

Quant à moi, je n'ai rien fait qui vaille la peine d'être raconté, et puis aurais-je fait quelque chose que je ne vous le dirais pas.

Nous citerons cependant, entre plusieurs, le fait suivant :

Le 6 août 1914, M. de Choudens prit une décision qui permit à son graveur de musique d'afficher dans ses ateliers :

AVIS AU PERSONNEL

J'ai exposé ce matin à M. de Choudens, la situation pénible dans laquelle, femmes, jeunes filles, jeunes gens non appelés, allaient se trouver par suite de l'état de guerre. Malgré les difficultés du moment et pour vous aider, M. de Choudens m'a autorisé à continuer les travaux en cours.

MM. Henri Heugel

et Paul-Emile Chevalier

M. H. Heugel étant toujours souffrant, seul, M. Paul-Emile Chevalier nous reçoit. Il nous a dit le grand trouble apporté par la mobilisation dans sa maison. Dès le premier jour, 15 employés rejoignirent leur corps ; l'un d'eux, M. Georges Chauvé, chef du service des expéditions, a été tué le 26 septembre 1915, à la Ferme Navarin ; deux autres ont été blessés : Léon Barrué, employé à la manutention, nommé sergent sur le champ de bataille, blessé à la main, a été renvoyé à son dépôt à la suite d'une bronchite, et Noël Gandré, coureur, blessé à la main, est retourné au front.

Au début de la guerre, deux ouvrages étaient en cours d'édition : *Amadis*, 4 actes de Massenet, livret de Jules Claretie, et *Antar*, 4 actes de Gabriel Dupont, livret de M. Chékri-Ganem. Maintenant, ces deux ouvrages sont complètement prêts, orchestre compris.

En ce moment, cinq ouvrages sont à la gravure : *Gismonda*, 3 actes de M. Henry Février (actuellement mobilisé), d'après la pièce de Sardou ; *Lorenzaccio*, 4 actes de M. Ernest Moret, d'après Alfred de Musset ; *La Ville Morte*, 4 actes de Mlle Nadia Boulanger et de Raoul Pugno, livret de M. d'Annunzio ; *Nausicaa*, 2 actes de M. Reynaldo Hahn (toujours au front), livret de M. René Fauchois et *Reine de Paris*, opérette en 3 actes de M. de Lagoanère, livret de M. Mouezy-Eon.

M. Jacques DURAND

M. Jacques Durand nous adresse la lettre suivante :

Comme suite à votre aimable visite et à l'enquête à laquelle vous vous livrez auprès des différents éditeurs, de façon à vous renseigner sur les travaux de leurs compositeurs attitrés, voici quelques renseignements qui pourront intéresser les lecteurs de votre Revue :

En ce qui concerne le M^e Saint-Saëns, il a publié une « Elégie » pour piano et violon, différentes mélodies, et nous avons en préparation de la musique instrumentale de lui, ainsi que de la musique religieuse.

Nous avons publié du M^e Gabriel Fauré,

4-PER-0194
N039-1915